



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mercredi 8 avril 2015**  
**18 heures 30**

-----

**EB/MG**

**N° 001829**

**Aménagement Urbain  
- collectivité lauréate  
agir pour l'énergie -  
rénovation du  
patrimoine communal  
- éclairage public**

**Affiché le :**

**Le mercredi 8 avril 2015 à 18 heures 30** le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

**ABSENTS** : Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil la convention triennale contractée le 30 mars 2012 entre l'Etat, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie intitulée « Collectivité lauréate AGIR pour l'Energie » qui a pour objectif de soutenir les collectivités mettant en œuvre une politique de développement durable en adoptant sur le territoire communal une stratégie énergétique durable et globale.

A cet effet, grâce à la participation et aux conseils du bureau d'études DOMENE, expert en Maîtrise de l'Energie, Energie renouvelable et qualité environnementale des bâtiments, désigné comme le « Facilitateur », un programme d'action a pu être élaboré autour des neuf thématiques suivantes concernant :

- La gestion du patrimoine communal,
- L'organisation des services et le développement des compétences,
- L'association et la mobilisation des citoyens,
- L'association et la mobilisation des acteurs économiques,
- La planification et la construction d'une ville énergétiquement performante,
- Le développement de la mobilité durable,
- Les garanties d'approvisionnement énergétique et le développement des solidarités,
- La valorisation du patrimoine et de la culture.

Dans le cadre du premier axe d'intervention, les différents audits énergétiques réalisés sur les bâtiments communaux (l'Hôtel de ville et le centre administratif situé Place Carnot) destinés à l'accueil des administrés ont révélé une vétusté du système de chauffage et des huisseries.

Ainsi, le conseil municipal a approuvé, le 16 septembre 2014, par délibération n°1736, le programme de travaux établis par le bureau d'études DOMENE visant au remplacement du système de chauffage et des huisseries sur les bâtiments communaux susmentionnés représentant un montant de travaux de 209 691 €HT (soit 251 629 €TTC) qui a fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur à hauteur de 83 876 € et du Département de Vaucluse, dans le cadre de l'avenant 2014 de la contractualisation à hauteur de 27 200 €

Souhaitant, à travers le programme AGIR, poursuivre la démarche initiée et les efforts engagés en matière d'économie d'énergie, la commune d'APT a confié la réalisation d'un diagnostic du patrimoine communal de l'éclairage public au bureau d'études Ing'Europ avec comme missions :

- Le recensement de l'ensemble du patrimoine communal,
- La diminution de la facture énergétique,
- La mise en sécurité des installations et des usagers,
- L'amélioration de la qualité de l'éclairage.

A l'issue de ce rapport, une programmation pluriannuelle des investissements a ainsi pu être établie. Celle-ci préconise l'installation de 50 horloges astronomiques radio synchronisées sur les armoires électriques les plus énergivores assortie d'une rénovation, soit environ la moitié du parc existant.

Le coût de cette opération, estimée à 42 170 H.T (soit 50 604 €TTC), permettra à terme :

- Une optimisation des dépenses concernant le poste de l'éclairage public, (soit une économie de 10 % attendue sur ce poste),
- Une rationalisation de l'éclairage public,
- Une indépendance de la collectivité vis-à-vis du système actuel,
- Une sensibilisation de la population sur les enjeux de la transition énergétique.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Installation de 50 horloges astronomiques avec rénovation des armoires électriques correspondantes	42 170 €	Région PACA (38 %)	16 124 €
		Commune d'Apt Autofinancement (62%)	26 046 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>42 170 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>42 170 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>50 604 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>50 604 €</b>

**Vu** la délibération n°856 du 30 mars 2009 approuvant la candidature de la ville d'APT à la première phase de l'appel à projet « Commune Lauréate, Agir Pour l'Energie »,

**Vu** la délibération n°1070 du 29 juin 2010 approuvant la candidature de la ville d'APT à la deuxième phase de l'appel « Collectivité Lauréate, Agir pour l'Energie » et approbation de la charte d'objectifs,

**Considérant** la convention triennale contractée le 30 mars 2012 entre l'Etat, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie intitulée « Collectivité lauréate AGIR pour l'Energie » qui a pour objectif de soutenir les collectivités mettant en œuvre une politique de développement durable en adoptant sur le territoire communal une stratégie énergétique durable et globale,

**Vu** la délibération n°1736 du 16 septembre 2014 concernant le programme de travaux établi par le bureau d'études DOMENE visant au remplacement du système de chauffage et des huisseries sur les bâtiments communaux de l'Hôtel de Ville et du Centre Administratif de la Place Carnot représentant un montant de travaux 209 691 €HT (soit 251 629 €TTC) qui fait l'objet d'un cofinancement de la part de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur à hauteur

83 876 €et du Département de Vaucluse, dans le cadre de l'avenant 2014 de la contractualisation à hauteur de 27 200 €

**Considérant** la notion d'exemplarité, le souhait et la volonté de la commune d'APT à poursuivre la démarche entreprise en faveur des économies d'énergie initiée à travers le programme AGIR,

**Considérant** le diagnostic et les préconisations établis par le bureau d'études Ing'Europ sur le parc communal existant d'éclairage public,

**Considérant** les objectifs fixés en matière d'efficacité énergétique (soit - 25 % de consommation énergétique finale et -35 % d'émission de Gaz à effet de serre d'ici 2030) contenus dans la déclinaison territoriale du Schéma Régional Climat Air Energie à l'échelle du Pays d'APT, issue de la loi Grenelle et approuvé par l'assemblée régionale Provence Alpes Côte d'Azur le 28 juin 2013 et arrêté par Préfet de Région le 17 juillet 2013,

**Considérant** les objectifs fixés en matière d'efficacité énergétique dans le projet de loi concernant la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en première lecture par l'assemblée nationale le 14 octobre 2014,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer.

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**Approuve** le programme de travaux portant sur l'éclairage public destiné à l'installation de 50 horloges astronomiques radio synchronisées, accompagné de la rénovation des armoires électriques correspondantes.

**Approuve** le dossier de demande de subvention correspondant,

**Sollicite** dans le cadre du programme de travaux susmentionné, une subvention au taux maximum auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Collectivité Lauréate AGIR pour l'Energie : Rénovation du patrimoine communal – Eclairage public. »

**Approuve** le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Installation de 50 horloges astronomiques avec rénovation des armoires électriques correspondantes	42 170 €	Région PACA (38 %)	16 124 €
		Commune d'Apt Autofinancement (62%)	26 046 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>42 170 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>42 170 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>50 604 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>50 604 €</b>

**Dit** que les sommes correspondantes seront inscrites sur les exercices budgétaires à venir.

**Autorise** Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

**Précise** que pour respecter les délais de validité de la convention AGIR, le dossier de demande de subvention correspondant a fait l'objet d'un envoi anticipé auprès des services instructeurs de la Région PACA et de l'ADEME,

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**